

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 137 (1992)
Heft: 9

Artikel: L'aptitude au combat. 1re partie
Autor: Altermath, Pierre-G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aptitude au combat. 1

Par le major Pierre G. Altermath

1. Définition

L'aptitude au combat

- représente l'objectif général de l'instruction militaire;
- regroupe les aptitudes individuelles et collectives indispensables permettant à la troupe:
 - a) de remplir ses missions
 - b) de préserver, au maximum, son intégrité physique et psychique
- découle des missions imparties au militaire et à sa formation, des modes en vigueur dans la société, du facteur humain;
- ne dépend pas de la situation politique nationale ou internationale, des modes en vigueur dans la société, des crédits militaires à disposition, de la durée du service militaire;
- doit être atteinte avant le début de la guerre et par tous les membres des forces armées;
- est composée de la volonté, de la résistance humaine, de la discipline et du savoir-faire.

2. La volonté

2.1. L'homme au combat

- «Ce n'est ni le fusil, ni le canon, ni le rempart qui se battent, mais l'homme; car c'est l'homme qui tue, qui meurt, qui se dévoue.»
- «C'est la volonté qui constitue la personne humaine. L'intelligence, la sensibilité ne sont que nôtres, la volonté est nous.»
- «C'est la volonté de vaincre qui fait la force et procure la victoire.»
- «La guerre est une lutte entre deux volontés de vaincre, dont la plus forte se manifeste toujours par la plus grande action, et l'emporte toujours.» (Lt-col Montaigne¹)

- «Etre vainqueur, c'est pouvoir et vouloir encore combattre quand l'autre ne peut plus et ne veut plus.» (cap Folliet)
- Briser la volonté de combattre de l'adversaire en préservant celle de ses propres troupes, voilà l'enjeu de la bataille.

2.2. Définition

- La volonté
- est la faculté maîtresse de l'homme et celle qui détermine à l'action;
 - ne s'acquiert pas sur ordre;
 - n'apparaît pas, par hasard, au moment opportun;
 - résulte d'un processus de réflexion et de la prise de ses responsabilités;
 - n'est pas un élément acquis une fois pour toutes;
 - voit son intensité altérée de façon continue par de nombreux facteurs;
 - s'articule en trois niveaux successifs et interdépendants: la volonté de défense, la volonté de servir et la volonté de combattre.

2.3. La volonté de défense

- Représente un état d'esprit majoritaire et favorable de l'opinion publique en faveur:



L'aptitude au combat représente le but d'instruction à atteindre par tous les militaires avant le début de la guerre.

¹ Les sources seront indiquées à la fin de la troisième partie de l'article.



La volonté de défense désigne l'état d'esprit majoritaire de l'opinion publique en faveur d'une défense armée de nos valeurs essentielles.

a) d'une défense armée de nos valeurs essentielles

b) des divers sacrifices que cela implique

c) des perturbations multiples liées à la présence militaire qui en découle

● Repose sur:

- la perception, par la population, des menaces;
- l'importance témoignée aux valeurs dignes d'être défendues;
- la priorité accordée à l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel et l'acceptation forfaitaire et gratuite des servitudes qui en découlent.

– Subit l'influence négative

- d'une décadence du langage qui compromet tout échange social et ainsi toute vie communautaire;
- d'une évolution dans l'échelle des valeurs. «L'indifférenciation entre le bien

et le mal, entre le beau et le laid, entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste a déchaîné tous les instincts et troublé toutes les consciences» (lt-col Vallin);

- d'une importance accrue de l'individualisme et du court terme, conséquences dramatiques d'une civilisation de nantis engagée sur la voie du déclin;
- d'une méconnaissance profonde de l'histoire qui autorise le citoyen incapable de placer les événements dans leur cadre historique, à accorder à l'idéologie et à l'illusion une place abusive;
- d'enseignants à l'idéal malmené par la société de consommation et qui confondent instruction publique et contestation systématique des institutions et des valeurs, ainsi que d'ecclé-

siastiques à la foi chancelante et qui tendent parfois à remplacer l'éducation religieuse par le combat politique.

- Doit être développé:
 - par l'instruction publique dans le cadre normal de la scolarité obligatoire. Il ne s'agit nullement de militariser de quelque façon que ce soit la jeunesse mais simplement de la préparer à son intégration dans le monde des adultes et à sa tâche de membre actif de notre communauté démocratique;
 - cet enseignement doit s'étendre à:
 - a) la langue maternelle
 - b) l'histoire
 - c) le civisme
 - d) la connaissance du pays
 et permettre ainsi de perpétuer la substance helvétique.

2.4. La volonté de servir

- Représente l'acceptation, par les citoyens, d'un sacrifice supplémentaire, le service militaire du temps de paix;
- Exige un engagement intellectuel et physique sans faille de chaque militaire, notre système de conduite participative par objectif l'exige. Ceci implique la conviction de la légitimité et de la nécessité du service militaire;
- Présuppose l'intégration des meilleurs éléments de la société dans l'armée, c'est la mission du recrutement (la formation militaire très brève caractérisant notre système de milice impose, en effet, la



La volonté de servir désigne l'acceptation, par une partie des citoyens, d'un sacrifice supplémentaire: le service militaire du temps de paix.

prise en compte des savoirs et savoir-faire civils);

- Est influencée:
 - par une connaissance précise et concrète des menaces;
 - par une compréhension étendue de nos réponses et moyens opposés à celles-ci;
 - par une expérience positive, convaincante et enrichissante de la vie militaire, ce voyage formidable dans le cœur de l'homme;
 - par l'image du commandement militaire et par les rapports de confiance qui auront été établis (cette image repose avant tout sur la foi, l'enthousiasme et l'exemple dont font preuve les chefs de tous les grades);
 - par l'apparition tardive de l'instinct de servir chez l'homme; en effet, si l'instinct de vivre se manifeste dès la naissance et l'instinct de reproduire à la puberté, l'instinct de servir ne fait valoir son effet qu'à partir de la maturité.

2.5. La volonté de combattre

- Représente la motivation supplémentaire nécessitée par le passage de l'instruction aux risques limités vers l'incertitude du champ de bataille. Elle désigne la détermination du citoyen-soldat d'accomplir son devoir même au prix de sa vie.

- Nécessite:
 - a) une raison de se battre

«On ne se fait pas tuer pour le règne de l'ennui et la dictature de la médiocrité. On se fait tuer pour quelque chose de plus» (G. de Reynold). Les hommes à qui la communauté demande le sacrifice suprême ont le droit de savoir pourquoi ils doivent se sacrifier. Ils ont besoin d'idées absolument claires, concrètes et crédibles. Le chef n'a pas le droit de s'esquiver dans ce domaine. Il «devra émouvoir ses gens en faisant appel à ce qu'il y a en eux de plus noble.» (M. Gimenez)
 - b) de l'abnégation

«C'est le dévouement porté à son summum» (L. Wanthly). Il représente

l'acceptation par le soldat de l'éventualité du sacrifice personnel si la réussite de la mission l'exige.

c) de la confiance

Le soldat ne se bat pas pour mourir mais pour vivre. Il veut avoir une chance de s'en tirer. Une confiance inébranlable lui donne cet espoir indispensable. Une confiance que l'on ne peut imposer mais seulement suggérer et dont l'éclosion, par conséquent, réclame beaucoup de temps.

d) du courage

Confronté à la peur, cette réponse naturelle de l'instinct de conservation face au danger, le militaire doit pouvoir faire appel à une réaction volontaire, le courage, l'énergie morale, le courage:

- «est l'épreuve de l'intelligence. Craindre est reculer devant des fantômes» (R. Quinton);
- «est la peur vaincue, comme la lâcheté est la peur consentie» (F. Kuntz);
- «est contagieux comme la peur, il y a des courages paniques» (M. Garçot);
- est parfois inné, mais toujours cultivable (R. Mercier);
- «n'a pas la même allure dans la passivité que dans l'activité» (R. Mercier);
- «s'épanouit dans l'action mais finit par s'user» (R. Mercier);
- représente la conséquence d'une confiance en soi et en ses possibilités;
- est quelque chose de naturel pour les hommes à qui on aura pu inculquer le goût du risque calculé et le plaisir de dépasser continuellement ses propres limites.



Le passage de la caserne au champ de bataille et la nécessité d'accomplir son devoir, même au prix de sa vie, exige la présence d'une motivation supplémentaire: la volonté de combattre.

e) de la foi

- «La foi religieuse crée chez la troupe qui la pratique ainsi par la cérémonie une certitude intérieure qui lui permet de s'engager hardiment dans une situation caractérisée par l'incertitude» (Service historique de l'armée suisse).
- «La foi chrétienne rend invincible, elle permet de souffrir sans deshonneur et de supporter l'infortune en étant réellement au-dessus d'elle» (M. Gimenez).
- «A l'assaillant absous de ses fautes, la religion dit: il se peut que ton corps, chemin faisant, trébuche dans la tombe. Mais ton âme poursuivra l'assaut victorieusement, jusqu'aux pieds de Dieu. Quel vaste élargissement du drame; ce n'est plus une tranchée à prendre, c'est tout le ciel à conquérir» (M. Garçot).

2.6. Les influences réciproques

- L'influence exercée par l'instruction publique sur la volonté de défense et par-

là sur l'aptitude au combat s'avère décisive.

- Si l'enseignement public ne remplit pas son rôle dans ce domaine, il se pose la question de savoir dans quelle mesure l'instruction militaire peut suppléer à cette carence.

- En fait, les trois formes de volonté exercent entre elles une influence réciproque. La volonté de défense offre la motivation nécessaire à l'instruction et au combat.

- Quant à l'influence des volontés de servir et de combattre, elle agit de façon répétitive au travers des témoignages des militaires du temps de paix ou des récits des permissionnaires et blessés de guerre.

Il est donc non seulement possible de suppléer partiellement, dans le cadre de l'instruction militaire, aux carences de la volonté de défense, mais l'importance essentielle de cette motivation rend la démarche impérative.

(à suivre)

P. G. A.

PRÉCISION SUISSE HAUT NIVEAU DE FIABILITÉ ET DE SÉCURITÉ

Une conception d'avant-garde des fusées de mortier

Fusées:

Conception et production de fusées de mortier et d'artillerie de haut niveau technique

Dispositifs de sécurité et d'armage
pour fusées et missiles.

Travaux R+D à la demande
pour produits bien spécifiques dans les domaines: fonction, armage, sécurité

F 967:

Fusée mécanique à fonctions instantanée ou retard
- Pas d'énergie stockée
- Très haut niveau de sécurité

F 975:

Fusée électrique à fonctions instantanée ou retard

Fonction retard:

Conception assurant la mise à feu après perforation d'une fortification en béton armé, jusqu'à une épaisseur de 10 cm

Fonction instantanée:

- Fusée ultra-rapide assurant une grande efficacité
- Détecteur d'impact multi-directionnel et de grande sensibilité.

Tavaro sa

Division Défense
CH-1211 Genève 13
Tel: (022) 458 831 Fax: (022) 454 763
Tlx: (022) 415 806

